

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-162 du 16 Juillet 1990

abrogeant les dispositions du Décret
N° 87-225 du 24 Juillet 1987 en ce qui
concerne Monsieur Kamarou FASSASSI,
Directeur de la Caisse Nationale
d'Epargne.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le décret N° 89-156 du 25 Avril 1989 portant approbation des statuts de l'Office des Postes et Télécommunications ;
- VU le décret N° 87-225 du 24 Juillet 1987 portant nomination de Directeurs Généraux, de Directeurs Généraux Adjointes et de Directeurs au Ministère du Plan et de la Statistique, au Ministère de l'Information et des Communications et au Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur ;
- SUR rapport du Ministre de l'Information et des Communications ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Juin 1990.

D E C R E T E :

Article 1er. - Les dispositions du décret N° 87-225 du 24 Juillet 1987 susvisé sont abrogées en ce qui concerne Monsieur Kamarou FASSASSI Directeur de la Caisse Nationale d'Epargne.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

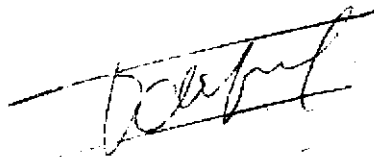
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre de l'Information
et des Communications,



Toussaint TCHICHI

Ampliatiions : PR 4 PM 4 SGG 4 MIC 4 AUTRES MINISTERES 15 OPT 2
DEPARTEMENTS 6 BCP-INSAB-DPE-DLC 4 ONEPI 1 IGE 2 DCCT 1 BN-DAN-
UNB-FASJEP 5 INTERESSE 1 JORB 1.-